

MAIRIE DE

Gragnague

Graine d'infos
Mensuel - Mars 2018

Informations municipales

Indemnités des élus de Gragnague

Le versement des indemnités aux élus fait souvent polémique. Pour plus de transparence, vous trouverez ci-dessous ce que perçoivent vos élus :

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité brute mensuelle	Majoration éventuelle	Montant net mensuel au 1 ^{er} février 2018
Le Maire	31% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Non	954,31€
Les adjoints	16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Non	552,44€
Le conseiller délégué	11.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Non	385,03€

Fermeture du centre de loisirs durant les vacances du printemps et d'été 2018

En décembre 2017, le bureau municipal a décidé d'avancer les travaux de réfection de la toiture de la cantine aux vacances de printemps 2018 afin de pouvoir réaliser les travaux d'extension de la cantine à l'été 2018. Par conséquent, le centre de loisirs de Gragnague sera fermé durant ces deux périodes. Les familles de Gragnague seront réorientées vers les autres structures comme suit :

- Vacances de printemps du 16 au 27 avril 2018 : Accueil sur les sites de Montastruc-la-Conseillère, Paulhac, Verfeil ou Lapeyrouse- Fossat
- Vacances d'été du 9 au 27 juillet 2018 : Accueil sur le site de Garidech (école maternelle)
- Vacances d'été du 30 juillet au 17 août 2018 : Accueil sur le site de Montastruc-la-Conseillère
- Vacances d'été du 20 au 31 août 2018 : Accueil sur les sites de Montastruc-la-Conseillère, Verfeil ou Paulhac

Pour procéder à une inscription dans un autre accueil de loisirs que celui fréquenté habituellement par votre enfant, il convient d'envoyer un mail à votre structure d'accueil habituelle pour demander une affectation en précisant le site d'accueil souhaité.

Nouveaux horaires de la bibliothèque municipale

A compter du 5 mars 2018, les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale seront modifiés comme suit :

- Mardi : 16h30-18h30
- Mercredi : 14h30-18h30
- Vendredi : 16h30-18h30
- Samedi : 10h-12h

Fermeture les lundis et jeudis.



Inscriptions scolaires 2018/2019

Chers parents gragnaguais, les inscriptions scolaires 2018/2019 à l'école maternelle de Gragnague des enfants nés en 2015 sont ouvertes. En premier lieu, vous devez vous rendre en mairie avec l'ensemble des pièces à fournir : formulaire de demande d'inscription dûment complété, pièce d'identité du responsable légal, livret de famille ou copie de l'acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile de moins de 3 mois, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

En second lieu, il conviendra de procéder à l'inscription à l'école en possession du certificat d'inscription délivré par la mairie. Attention, l'inscription scolaire ne devient définitive qu'une fois l'admission prononcée par le directeur d'école. De plus, aucune admission ne sera faite par l'école sans inscription préalable réalisée auprès de la mairie. Renseignements complémentaires auprès du secrétariat de la mairie.

www.gragnague.fr

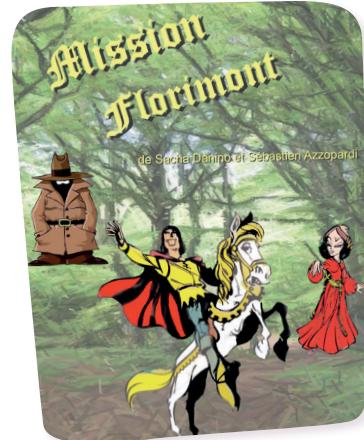
Cérémonie du 19 mars

Daniel Calas, Maire de Gragnague, et son Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à participer à la cérémonie commémorative du cessez-le-feu du 19 mars 1962 qui se déroulera le mardi 20 mars 2018 à 18h au Monument aux Morts. Un verre de l'amitié clôturera la cérémonie à la Mairie.

Informations associatives

Pièce de théâtre : Mission Florimont

Pour la 3ème fois, les SAGUARO'S vous invitent à assister à une pièce de théâtre interprétée par la troupe « HARMONIES THEATRE VILLAUDRIC » samedi 3 mars 2018 à 20H30 à l'Espace Debat-Ponsan (Etage). Prix d'entrée : 8 € ; Tarif sur réservation : 7 € ; Gratuit pour les moins de 12 ans. Pour réserver vos places, merci de téléphoner à : Nelly 06.84.24.29.90 ou Véro 06.12.69.20.10. Mission Florimont a été créée en 2009 au théâtre Tristan Bernard à Paris. Elle a été jouée ensuite dans plusieurs théâtres parisiens soit au total plus de 1000 représentations. Elle a été d'autre part nommée aux Molières de la Meilleure pièce Comique 2010. Rires et bonne humeur seront de circonstance. Venez nombreux, on vous attend !



Fête du Printemps le week-end des 17 et 18 mars

• Deux jours de fête foraine dans le centre-village

• Défilé de Carnaval

Départ sur le parking de l'école samedi 17 mars à 15h30.

L'association "Les Amis de l'Ecole" organise le défilé de Carnaval ! La question nous brûle les lèvres : Monsieur Carnaval fera-t-il long feu cette année ? Petits bouts, grands dadais et joyeux aînés, venez tous déguisés escorter Monsieur Carnaval dans le plus grand désordre, tohu-bohu, charivari, tourneboulinimportequois que vous pourrez ! Monsieur Carnaval étant un joyeux irresponsable qui ne surveille pas les enfants, leurs parents feraient mieux de ne pas les quitter des yeux... s'ils arrivent à les reconnaître ! Venez nombreux !

• Grand Bal Masqué du Comité des Fêtes

A tous les habitants, enfin notre premier évènement arrive le Samedi 17 Mars ! Après avoir défilé dans les rues à l'occasion du carnaval des Amis de l'Ecole et partagé un apéritif offert par la mairie vers 19h, nous vous invitons à un «Grand Bal Masqué» à partir de 20h30 dans la salle Debat Ponsan. Entrée gratuite - Buvette et restauration sur place. Nous vous attendons nombreux !



Avec la société de pêche

Le premier lâché de truites arc en ciel sur le Girou se fera le samedi 10 mars à la chaussée de St Marcel. Ce parcours peut être modifié et des panneaux vous indiqueront les nouvelles limites. D'autres lâchés auront lieu les 17 mars, 7 et 21 avril, 20 octobre et 10 novembre. Un concours de pêche réservé à nos enfants entre 4 et 12 ans se déroulera début juin sur le lac de La Valade. Mais on vous en reparlera. Pour vous procurer la carte de pêche il vous suffit d'aller sur le site www.cartedepeche.fr ou de me joindre au 06 87 10 06 97. D. AVERSENG, Président de l'AAPPMA de la Vallée du Girou.

Informations diverses

Prévention des cambriolages

L'adjudant-Chef JANER, Commandant la brigade de Gendarmerie de Verfeil, vous rappelle quelques consignes à respecter pour protéger votre habitation, vos biens et vous-même. « Certains cambrioleurs sont de véritables professionnels, il faut donc être malin et faire en sorte de ne pas leur faciliter la tâche ».

En cas de cambriolage, préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- Interdisez l'accès des lieux,
- Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

